

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Février 2019 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers absents : 2 (dont 0 procuration)

Date de la convocation : 28 janvier 2019

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL, Mme Cora KLEIN – Adjoint, M. Denis LANG, M. Denis WINKEL, M. Martin LAUGEL, M. Claude GRASSER, Mme Martine HANSZ et M. Pascal WEBER.

Absents excusés : M. André LENGENFELDER et Mme Sandrine SNEIJ.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que M. Martin LAUGEL soit nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2018 DE_2019_001

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2018.**

Lotissement Thiergarten - tranche 4 : mission d'études géotechniques DE_2019_002

Monsieur le Maire rappellera que lors de la séance du 22 octobre 2018, le conseil municipal a décidé de confier la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à la société UBIKO de Soultzmatt – Wintzfelden.

Concernant la mission d'études géotechniques, 4 entreprises ont été consultées : FONDASOL de Eckbolsheim, GINGER CEBTP de Hoenheim, HYDROGEOTECHNIQUE de Bischoffsheim et IMS RN de Châtenois. Après analyse des offres par UBIKO, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE pour un montant de 4 765,32 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de confier la mission d'études géotechniques à l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE de Bischoffsheim pour un montant de 4 765,32 € TTC.**

Lotissement Thiergarten – tranche 4 : mission urbanisme DE_2019_003

Concernant la mission urbanisme, 4 bureaux ont été consultés : Cabinet BAUR de Haguenau, Cabinet LAMBERT de Brumath, Cabinet GRAFF-KIEHL de Haguenau et Cabinet ARCHIMED de Strasbourg. Après analyse des offres par UBIKO c'est le cabinet GRAFF-KIEHL qui a fait l'offre la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de confier la mission urbanisme au cabinet GRAFF-KIEHL pour un montant de 35 095,00 € HT.**

Acquisition de deux parcelles sises S 02 n° 85 et 86 DE_2019_004

Monsieur le Maire fait savoir qu'en vue de l'aménagement de la zone IAUb au « Hundswinkel », la commune, afin d'enrichir sa réserve foncière, peut acquérir deux parcelles appartenant à M. François RITTER, domicilié à STRASBOURG.

Il s'agit des parcelles cadastrées S 02 n°85 et 86 d'une contenance respective de 7,74 ares et 7,75 ares. Le vendeur propose de céder ses parcelles au prix de 4 000,00 € TTC de l'are.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir les parcelles ci-dessus mentionnées et appartenant à M. François RITTER au prix de 4 000,00 € de l'are, soit un total de 61 960,00 € TTC.**
- **DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.**

Ravalement des façades du bâtiment mairie – école DE_2019_005

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il est nécessaire à présent de faire effectuer un ravalement des façades du bâtiment mairie – école.

4 devis ont été demandés auprès des entreprises suivantes : Peintures SCHMID de Haguenau, Peintures HITTIER de Schweighouse/Moder, Peintures KLEINMANN de Brumath et Peintures NONNENMACHER de Brumath. Après analyse des offres, c'est l'entreprise Heinrich SCHMID qui est la mieux-disante.

Il propose de retenir l'entreprise Heinrich SCHMID pour un montant de 30 719,46 € HT et de prévoir la somme de 5 000,00 € en supplément pour des dépenses imprévues que pourrait occasionner ce chantier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE de confier les travaux de ravalement des façades du bâtiment mairie – école à l'entreprise Heinrich SCHMID pour un montant de 30 719,46 € HT,**
- **DECIDE de prévoir un budget de 5 000,00 € supplémentaires en cas de dépenses imprévues sur le chantier à venir.**

Illumination du clocher de l'église DE_2019_006

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que vu l'impossibilité de réparer l'illumination existante par manque de pièces existantes, l'entreprise PAUTLER de Mertzwiller propose de remplacer les projecteurs actuels à iodures métalliques par des projecteurs à LED pour un montant de 5 016,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de faire remplacer les projecteurs du clocher de l'église par l'entreprise PAUTLER pour un montant de 5 016,00 € TTC,**
- **DECIDE de prévoir un budget de 700,00 € supplémentaires en cas de dépenses imprévues sur le chantier à venir.**

Acquisition d'un plan de travail pour la salle polyvalente DE_2019_007

Monsieur le Maire fera savoir qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau plan de travail pour le bar de la salle polyvalente. Il propose de confier ces travaux à l'entreprise FOUR GILGER de Baerenthal pour un montant maximum de 2 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir un nouveau plan de travail pour la salle polyvalente pour un montant maximum de 2 000,00 € HT.**

La séance est levée à 22h00.